



Déclaration Liminaire

Commission Administrative Paritaire Catégorie A

30 janvier 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En cette première commission administrative paritaire des catégories A pour l'année 2025, l'UNSA Défense tient à adresser ses meilleurs vœux à l'ensemble des commissaires et à remercier chacun pour son engagement au service du dialogue social et de la gestion des carrières des agents.

L'ordre du jour de cette CAP, bien que peu chargé en apparence, met en lumière une des problématiques récurrentes que l'UNSA Défense porte depuis plusieurs mois, notamment en matière de recrutement et d'accompagnement des agents en situation de handicap.

Trop souvent, nous constatons que les collectifs de travail ne sont pas formés à l'accueil d'un personnel en situation de handicap ou bien le sont tardivement, ce qui complique l'intégration et l'adaptation des agents concernés. Cette situation génère des difficultés tant pour l'agent que pour son environnement professionnel, provoquant des situations RPS préjudiciables, alors qu'une meilleure anticipation permettrait de garantir une inclusion plus efficace et plus sereine.

Par ailleurs, l'UNSA Défense regrette que le processus d'accompagnement des agents en situation de handicap, tout comme celui de la formation, ne soit pas pleinement pris en compte dans l'expérimentation ADP/PC menée par la plupart des employeurs. Une expérimentation visant à améliorer la gestion des parcours professionnels ne devrait-elle pas traiter l'ensemble des enjeux qui y sont liés, y compris ceux relatifs à l'inclusion et à la formation ?

D'autre part, l'étude approfondie des tableaux d'avancement de catégorie A pour 2025 met en évidence, une fois encore, les difficultés liées à des taux de promotions internes trop faibles. Le nombre limité de recrutements de fonctionnaires ne permet pas de garantir aux agents de réelles perspectives d'évolution et des parcours professionnels fidélisants et enrichissants. Cette situation pèse sur la motivation des personnels. L'absence des taux pro/pro des paramédicaux pour 2025 et la non-parution des tableaux d'avancement 2024, ainsi que ceux prévisibles pour 2025, en sont la preuve. Cela impacte directement l'attractivité des carrières, alors même que la reconnaissance de l'engagement et des compétences devrait être une priorité, comme l'administration prétend le promouvoir.

Parlons de la fidélisation et de l'attractivité qui méritent une attention particulière ! De nombreux ICD de la filière numérique ont eu la désagréable surprise de ne pas percevoir le montant promis de l'IFSE spécifique, en raison des plafonds imposés par le MINARM. Cette situation, source de frustration et d'incompréhension, aurait pu être évitée en ajustant ces plafonds pour tenir compte de cette indemnité spécifique. L'UNSA Défense s'interroge donc sur les raisons de cette rigidité budgétaire et



appelle à une révision des plafonds afin de garantir aux agents concernés une juste reconnaissance de leurs compétences et de leur engagement.

Ce problème touchera à plus ou moyen terme tous les agents quels que soient leurs corps et leurs domaines d'emploi.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour poursuivre ces échanges dans un esprit constructif et au service des agents de catégorie A.